

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 12 juin, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que je prends la parole à propos de ce projet de loi. Je voudrais savoir combien de temps encore devra s'écouler avant que le gouvernement se rende compte qu'il s'agit d'une des mesures les plus inquiétantes qui aient été présentées jusqu'ici. Je l'ai déjà dit et je le répète cet après-midi, ce projet de loi touche une couche très importante de notre population, c'est-à-dire nos jeunes.

A mon avis, c'est une des mesures les plus sérieuses jamais présentées à la Chambre des communes. Elle aura une répercussion directe et néfaste sur les jeunes Canadiens, groupe qui d'après un comité du Sénat est sur le point de se perdre et qui aurait besoin actuellement de toute l'attention du gouvernement.

● (1220)

Avant de parler du domaine de l'enseignement, j'aimerais prendre un peu de temps pour traiter d'un sujet que j'ai négligé jusqu'ici: il s'agit des considérations de santé. Je regrette que le ministre des Finances (M. Wilson) ait quitté la Chambre, car je voulais lui lire les propos qu'il tenait quand il était dans l'opposition. Je les emprunte au hansard du 23 mars 1982. Il s'opposait alors à l'abolition de la garantie de recettes du financement des programmes établis. À propos de l'État fédéral il disait:

La seule façon dont il réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées. Ce n'est pas là du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada.

Il disait ensuite, ce qui figure au hansard du 24 mars 1982:

Prendre unilatéralement la décision de restreindre le financement, comme le propose le gouvernement à l'heure actuelle, pour en discuter ensuite avec les gouvernements des provinces, c'est mettre la charrue avant les boeufs. Nous devrions faire le contraire.

Voilà ce que disait le ministre des Finances quand il était dans l'Opposition. Voilà ce qu'il pensait à l'époque. Telle était sa position. Je dis que cette position était la bonne, et qu'elle l'est restée.

Son premier point, c'est que s'il était nécessaire de s'attaquer au déficit national, au déficit du Canada, il ne fallait pas le faire en se contentant de le transférer à un autre régime ou niveau de gouvernement. Voilà le premier point important qu'il

Accords fiscaux—Loi

nous faut invoquer si nous voulons replacer les choses dans leur contexte aujourd'hui.

Son second point, qui était aussi important à mon avis et qui reste toujours valable, c'est qu'en réduisant d'abord unilatéralement le financement, comme le gouvernement a maintenant l'intention de le faire, avant de s'en entretenir avec les provinces, on mettait la charrue devant les boeufs, et que c'est le contraire qu'il fallait faire.

Il disait que son parti à lui, quand il serait au gouvernement, allait instaurer une ère nouvelle de conciliation, une ère de consultation, une ère de collaboration. Mais voilà que sur ce très important dossier, le gouvernement a agi unilatéralement. Il n'y a pas eu de véritables consultations avec les gouvernements des provinces. Au contraire, le gouvernement a unilatéralement abrogé un accord quinquennal qui avait été conclu avec les gouvernements des provinces, à l'effet que le financement de la santé et de l'enseignement post-secondaire augmenterait au fil des ans.

J'ai déjà dit à la Chambre que beaucoup de provinces se sont opposées à cette décision. Pour développer ce sujet, pour allonger la liste que j'ai déjà lue à la Chambre, je mentionnerai simplement une résolution adoptée récemment à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Cette assemblée a voté à l'unanimité la motion de l'Opposition libérale qui condamnait le geste unilatéral posé par le gouvernement fédéral avec le projet de loi C-96.

Cette motion a été proposée par M. McKenna, chef libéral du Nouveau-Brunswick, et amendée par l'honorable J.B.M. Baxter, C.R., ministre du Nouveau-Brunswick. Elle prévoyait qu'il serait en outre résolu que si l'on convenait de réduire le moins le taux de croissance du financement prévu dans la Loi sur les programmes établis, le gouvernement fédéral veillerait par le biais du programme de péréquation à indemniser les provinces de l'Atlantique pour les pertes ainsi accusées et s'assurerait que le programme de péréquation a la possibilité de fournir des revenus suffisants, afin que toutes les provinces puissent offrir des services de qualité comparable moyennant des taux d'imposition comparables.

Je fais allusion à cette résolution du gouvernement parce qu'elle a une incidence particulière pour la région de l'Atlantique. Notre région a toujours été qualifiée par euphémisme de région en voie de développement. D'aucuns l'ont qualifiée de région défavorisée. Au plan économique, et non culturel et social, elle a toujours été moins vigoureuse que les autres régions du Canada. Lorsque des compressions budgétaires frappent tout le pays, les faibles en souffrent plus que les forts. Économiquement, les provinces de l'Atlantique ont toujours été plus faibles que les autres, sans que ce soit de leur faute.

Si j'ai fait allusion à cette résolution, c'est aussi pour montrer l'incidence néfaste, surtout dans les provinces de l'Atlantique, de la réduction du financement des programmes établis, de la réduction du financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire.

Cette façon de voir la situation qu'ont les provinces de l'Atlantique est partagée à juste titre par l'Association médicale canadienne dans sa réaction à la réduction fédérale du financement des programmes établis. Dans son bulletin intitulé